



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E16396

VALABLE JUSQU'AU 13/09/2024

ÉDITÉ LE 21/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1977

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 04/06/2010
308 250

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY B309540334

Siret : 309 540 334 00047

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 2100257-0

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 675292304

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 675292304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2022

Raison sociale : COMPAGNIE REGIONALE DE CHAUFFAGE PLOMBERIE

Sigle : RSCP

8 RUE DU FROMENTEAU
ZA LES HAUTS DES VIGNES
91940 GOMETZ-LE-CHATEL

Téléphone : 01 69 07 66 97

Fax : 01 69 28 94 88

Portable :

Site Internet : www.rscp.fr

E-mail : admin.com@rscp.fr

Responsabilité légale :

PENOT MARC PRÉSIDENT

Effectif moyen : 19

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m ² Mention RGE	11/07/2023
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	06/07/2022
5223 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ²	19/04/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	06/07/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	19/04/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.